

# GT5 enseignant 1<sup>er</sup> degré

Compte rendu groupe de travail du 4 décembre 2013 (en JAUNE, les nouveautés par rapport au GT précédent)

## 1 Amélioration des conditions d'exercice

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>La fiche proposée rappelle les mesures prises début 2013 :</p> <p>Obligations règlementaires de service – en particulier les 108H</p> <p>Les 60 h d'AP (Aide personnalisée) deviennent 36h d'APC (Activités pédagogiques complémentaires) et un forfait de 24h pour</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identification des besoins des élèves</li><li>- Organisation des APC et articulation avec d'autres dispositifs</li><li>-</li></ul>	<p><i>Il est nécessaire d'ouvrir des perspectives d'évolution. La réduction de 60 h d'AP à 36 h d'APC est un premier pas. Le SE-Unsa souhaite qu'il soit prolongé afin de réduire la charge et le temps de travail. Il réitère sa demande de réduction du temps de présence élève à 23h hebdomadaire</i></p>
<p>Création de l'ISAE d'un montant de 400€</p> <p>Cette indemnité « vise à tenir compte</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'évaluation pédagogique des élèves</li><li>- des temps de travail en équipe (notamment pour la mise en place de la nouvelle organisation des rythmes et des PEDT)</li><li>- ainsi que le temps consacré au dialogue avec les familles des élèves »</li></ul>	<p><i>L'ISAE existe. Cette première étape est franchie, en particulier grâce aux 30 000 signataires de la pétition ISOE du SE-Unsa.</i></p> <p><i>Pour le SE-Unsa le ministère doit ouvrir des perspectives permettant d'aller vers un montant comparable à celui de l'ISOE du 2<sup>nd</sup> degré (1200 euros) et cela dans des délais rapprochés.</i></p> <p><i>Le SE-Unsa a pointé les personnels qui aujourd'hui en sont écartés (SEGPA, CNED...) et a demandé que chaque situation soit examinée et régularisée.</i></p>
<p><b>Education prioritaire</b></p> <p>Allègement des ORS pour les enseignants des réseaux d'éducation prioritaire les plus sensibles.</p>	<p><i>Cette annonce répond au courrier que le SE-Unsa a adressé à Vincent Peillon. Les modalités de mise en œuvre des décharges de services pour l'éducation prioritaire doivent encore être précisées, ainsi que le périmètre des zones</i></p>

## 2 Améliorations des perspectives de carrière

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>Taux de promotion à la hors classe a été augmenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> septembre 2013 de 2 à 3% (contingent de 4423 à 6635 possibilités)</li> <li>- 4% en 2014</li> <li>- 4,5% en 2015</li> <li>-</li> </ul>	<p><i>Là encore, augmenter les ratios de hors classe était une revendication datant de nombreuses années. Il comble enfin une injustice. Pour le SE-Unsa, il est important, que la montée en charge se prolonge au-delà de 2015, afin d'atteindre rapidement le même ratio que dans le 2<sup>nd</sup> degré, à savoir 7 %.</i></p>
<p>Critères pour le tableau d'avancement actuellement retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echelon : 2 points</li> <li>- Notation : coefficient 1</li> <li>- Exercice de fonction dans éducation prioritaire : 1 point</li> <li>- Direction école 1 point (depuis 2008)</li> </ul> <p>« Ces critères pourraient faire l'objet d'une révision afin de mieux prendre en compte les parcours professionnels des promouvables, notamment les directeurs d'école. »</p>	<p><i>Le ministère doit apporter des précisions sur ce qu'il entend par « révision des critères ». Le SE-Unsa ne validera pas un dispositif qui se traduirait par des restrictions dans l'accès à la hors classe.</i></p>
<p>Le GRAF (Grade à accès fonctionnel) pour les PE :</p> <p>« Dans le cadre de la création du GRAF dans le corps des PE, il est proposé que certaines fonctions (directeur d'école, conseiller pédagogique) figurent parmi celles permettant l'accès à ce nouveau grade. »</p>	<p><i>C'est un grade supplémentaire auquel seuls des fonctionnaires occupant telle ou telle fonction peuvent prétendre.</i></p> <p><i>Le SE-Unsa reste favorable à la création d'un grade supplémentaire. En tout état de cause, ce débat de perspectives de carrière pour tous doit faire l'objet d'un échange plus large, intégrant enseignants du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>nd</sup> degré et tracer des perspectives de carrière pour tous.</i></p>

### 3 Amélioration des conditions d'exercices

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p><b>Semaine de 4.5 jours et remplacements</b>            « un projet de décret a été élaboré sur les modalités de remplacement pour les enseignants amenés à intervenir dans des écoles aux organisations différentes. Le service des enseignants intervenant dans plusieurs écoles (titulaires remplaçants, enseignants affectés sur des compléments de temps partiels ou des postes fractionnés) et qui peuvent donc suivre des rythmes différents doit être adapté afin de leur permettre de récupérer les éventuelles heures d'enseignement accomplies en dépassement des obligations de service. »</p>	<p><i>Des modalités de récupération doivent être précisées afin que les collègues dans ces situations ne se trouvent pas lésés. Cette année, l'absence de cadrage national a incité les DASEN à faire n'importe quoi. Ce n'est pas envisageable de rester en l'état. Cette question doit être tranchée d'ici mars prochain. Le ministère doit donc prendre le temps de la réflexion et du dialogue. La précipitation serait néfaste.</i></p>
<p>Groupe de travail spécifique en février sur les titulaires remplaçants</p>	<p><i>Le SE-UNSA est satisfait. Il a demandé ce groupe de travail spécifique. Le SE-Unsa demande une décharge de services pour les enseignants affectés sur 4/4 ou plusieurs classes / plusieurs écoles (comme dans le 2<sup>nd</sup> degré)</i></p>
<p><b>Temps partiel (80%)</b></p>	<p><i>80% : Le SE-Unsa demande qu'il puisse s'appliquer dans les meilleures conditions dans tous les départements dès la rentrée prochaine.</i></p>

### 4 Le mouvement

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>« Afin de prioriser davantage les situations d'éloignement les plus critiques », le ministère souhaite introduire un nouvel élément : la distance de séparation.</p>	<p>Le rapprochement de conjoint n'est pas la seule question en suspens (ascendants à charge...). Et ce n'est pas la seule difficulté d'un mouvement de plus en plus grippé. Le SE-Unsa a demandé à ce qu'un travail spécifique soit engagé (calibrages par département, modification de barème, situation</p>

	<p>particulière du 93). Il a aussi demandé que les modalités des mouvements départementaux puissent être revues.</p> <p>Ce point avait été supprimé pour le GT du 4 décembre. Le SE-Unsa a demandé à ce qu'il soit de nouveau à l'ordre du jour.</p>
--	--

## 5 Les contextes particuliers

Proposition initiale du ministère	<i>Ce qu'en pense le SE-Unsa</i>
<p>- Toutes les situations de PE exerçant des missions particulières donneront lieu à un état des lieux, avec pour objectif de corriger diverses anomalies tant sur les obligations de service que sur les régimes indemnitaire ou la rémunération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent pour la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>• Enseignant spécialisé : SEGPA, ULIS, EREA</li> <li>• Enseignant spécialisé Clis</li> <li>• ESMS (IME, SESSAD, CMPP, ITEP)</li> <li>• Directeurs d'établissements spécialisés (écoles d'application, école avec au moins 3 clis, ESMS ... )</li> <li>• Enseignants en milieu pénitentiaire ou Responsable Local d'Enseignement (RLE)</li> <li>• Animation pédagogique ou fonctions administratives</li> <li>• Enseignants mis à disposition de la MDPH</li> <li>• Clin</li> <li>• Enseignant en classe relais</li> <li>• CNED</li> <li>• Enseignant dans les hôpitaux</li> <li>• Enseignants spécialisés autres intervenant d'élèves en</li> </ul>	<p><i>Cette remise à plat est nécessaire. Nous la demandons depuis plusieurs années. Elle doit permettre de régler des injustices flagrantes.</i></p> <p><i>Sur tous ces sujets, les groupes de travail ministériels se tiendront en janvier</i></p>

## Tout ce qui manque, pour le SE-Unsa !

### \* **Réhabiliter la formation**

La FC est aujourd'hui réduite à peau de chagrin. Un état des lieux s'impose ainsi qu'une programmation pluriannuelle d'offre. Des processus de recensement des besoins (enquêtes auprès des enseignants) sont également à réinventer.

\* **Reconnaitre les difficultés liées aux services partagés** : les collègues, souvent les plus jeunes, subissent des contraintes particulières lorsque leur service est éclaté sur 4 écoles. Pour le SE-Unsa cela doit être reconnu.

\* **Augmenter les frais de déplacements** : l'enveloppe insuffisante (utilisée en totalité dès le premier trimestre), y compris RASED. Cette question récurrente qui se pose à tous les collègues ayant une mission imposant une mobilité, doit faire l'objet de discussions.

\* **Améliorer l'accès au corps des écoles par liste d'aptitude**. Depuis au moins deux ans, les contingents permettant aux candidats instits d'accéder au corps de PE par liste d'aptitude sont devenus insuffisants dans beaucoup de départements.

\* **Réformer l'ISSR** : Son taux doit déjà être augmenté. De plus, pour le SE-Unsa cette indemnité doit être plus transparente. Elle pourrait ainsi être divisée en deux : une partie, fixe, liée aux charges particulières de remplaçants, l'autre contrepartie des déplacements.

\* **Réformer ORS** : passer à 23 devant élèves.